

IX

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES

POUR L'EXERCICE 1906.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes pour l'exercice 1906 s'élève à. fr. 182,151,839 »

Les crédits alloués pour 1905 montent à 175,874,707 »

AUGMENTATION. . . . fr. 6,257,132 »

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante pour les deux sections du Budget :

A. — Dépenses ordinaires :

Exercice 1906 fr. 182,041,839 »

— 1905 173,047,207 »

AUGMENTATION. . . . fr. 8,994,632 »

B. — Dépenses exceptionnelles :

Exercice 1906 fr. 90,000 »

— 1905 2,827,500 »

DIMINUTION fr. 2,737,500 »

Soit en plus. fr. 6,257,132 »

Cette augmentation se justifie comme il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.**CHAPITRE II.****CHEMINS DE FER.****SECTION 1^{re}. — Services communs.****ART. 7. — Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.**

Crédit demandé pour 1906 fr. 596,740 »

— alloué pour 1905 595,140 »

AUGMENTATION. . . . fr. 1,600 »

résultant d'un transfert de l'article 9.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 8. — *Salaires des auxiliaires, des agréés et des ouvriers.*

Crédit demandé pour 1906	fr.	162,080	»
— alloué pour 1905		163,792	»
DIMINUTION.	fr.	1,712	»

provenant de la suppression d'emplois d'ouvriers imprimeurs.

ART. 9. — *Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, etc.*

Crédit demandé pour 1906	fr.	993,745	»
— alloué pour 1905		915,445	»
AUGMENTATION.	fr.	78,300	»

Cette augmentation s'établit comme il suit :

Transferts de 400 francs, 26,600 francs, 4,200 francs, 29,650 francs, 2,800 francs et 16,250 francs, respectivement des articles 14, 16, 18, 21, 23 et 25; ensemble . fr. 79,900 »

A déduire :

Transfert à l'article 7 1,600 »

Reste en augmentation. fr. 78,300 »

L'article 9 a été complété par un littéra *d* nouveau ayant pour objet les honoraires des médecins pour visites, examens approfondis, contre-visites, etc., n'intéressant pas la Caisse des ouvriers, honoraires qui, précédemment, étaient payés à charge des articles 14 à 25 sus-indiqués. L'allocation de 80,010 francs de ce littéra nouveau a été formée au moyen de la somme ci-dessus de 79,900 francs et d'un transfert de 110 francs du littéra *b* de ce même article 9.

ART. 11. — *Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt, et, en cas de décès, à leurs familles.*

Crédit demandé pour 1906	fr.	160,000	»
— alloué pour 1905		150,000	»
AUGMENTATION.	fr.	10,000	»

justifiée par l'accroissement du nombre des ouvriers.

Ce crédit n'a pas été augmenté depuis 1900.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

SECTION 2. — VOTES et travaux.

ART. 13. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1906.	fr.	2,661,363	»
— alloué pour 1905.		2,526,250	»
AUGMENTATION.	fr.	135,315	.

Les charges nouvelles que l'article 13 aura à supporter en 1906, s'élèvent à la somme de fr. 139,025 »

Par contre, les dépenses actuellement imputées sur cet article seront réduites de . . . 3,710 »
par suite d'un transfert à l'article 14.

Reste en augmentation. fr. 135,315 »

Cette augmentation est occasionnée par des extensions et des modifications de cadres reconnues indispensables, ainsi que par l'application des dispositions réglementaires en matière d'avancement.

ART. 14. — *Salaires des agréés et des agents de surveillance et de police de la route.*

Crédit demandé pour 1906.	fr.	7,798,453	»
— alloué pour 1905		7,696,546	»
AUGMENTATION.	fr.	101,907	»

Les charges nouvelles que l'article 14 aura à supporter en 1906 s'élèvent à la somme de fr. 108,234 »
y compris deux transferts de 3,710 francs et de 5,975 francs, respectivement des articles 13 et 18.

Par contre, les dépenses actuellement imputées sur cet article seront réduites de . . . 6,327 »
montant des transferts de 400 francs, 4,510 francs, 1,215 francs et 202 francs, respectivement aux articles 9, 22, 23 et 24.

Reste en augmentation. . . . fr. 101,907 »

Cette augmentation a pour causes :

1° Le renforcement du personnel par suite de l'extension des installations du railway;

2° L'application des dispositions réglementaires en matière de rémunération du personnel.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 15. — *Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie.*
(Est autorisée l'imputation sur l'article 15 du prix des fournitures de rails à effectuer pendant l'année 1906 en vertu des marchés adjugés le 24 décembre 1904.)

Des marchés pour la fourniture de rails destinés tant à des renouvellements qu'à l'approvisionnement, à livrer notamment en 1906 et en 1907, ont été conclus en décembre 1904 afin de profiter des prix relativement bas de l'époque.

On propose d'insérer dans le libellé de l'article une disposition permettant l'imputation des fournitures à effectuer en 1906.

ART. 16. — *Outils, ustensiles et objets divers; loyers de locaux; travaux d'entretien, d'amélioration, de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway* (Y compris 1,000,000 de francs pouvant être affectés à des dépenses de reconstruction prévues au Budget extraordinaire.)

Crédit demandé pour 1906.	fr.	11,867,471	»
— alloué pour 1905.		11,761,330	»

AUGMENTATION.	fr.	106,141	»
-----------------------	-----	---------	---

Cet article sera dégrevé de charges à concurrence de . fr. 2,381 »
représentant la différence entre le transfert de 24,219 francs
de l'article 18 et le transfert de 26,600 francs à l'article 9.

L'augmentation réelle est donc de	fr.	108,522	»
---	-----	---------	---

Elle résulte d'extensions de cadres et de l'application des dispositions réglementaires en matière de rémunération du personnel.

SECTION 5. — Traction et matériel.

ART. 17. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1906	fr.	2,537,435	»
— alloué pour 1905.		2,500,009	»

AUGMENTATION.	fr.	37,426	»
-----------------------	-----	--------	---

En tenant compte d'un transfert de 4,426 francs de l'article 18, l'augmentation réelle n'est que de 33,000 francs; elle résulte d'extensions et de modifications de cadres nécessitées par les besoins du service.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 18. — *Salaires des agréés et des ouvriers.*

Crédit demandé pour 1906.	fr.	23,893,679	»
— alloué pour 1903		24,320,175	»
AUGMENTATION.	fr.	1,573,504	»

Les charges nouvelles que l'article 18 aura à supporter en 1906 se chiffrent par fr. 1,767,751 »

Par contre, cet article sera dégrevé :

1° D'une charge de . . . fr. 70,497 »
transférée aux articles 9, 14, 16,
17, 21, 22, 23 et 24, respective-
ment à concurrence de 4,200,
5,973, 24,219, 4,426, 23,466,
2,350, 3,719 et 142 francs;

2° Du montant des charges
temporaires prévues au Budget
de 1903 pour faire face à
l'accroissement du trafic amené
par les fêtes du 75^e anniver-
saire de l'Indépendance natio-
nale et par l'Exposition de
Liège 123,750 »

194,247 »

Reste une augmentation de fr. 1,573,504 »

L'augmentation réelle de 1,767,751 francs est due aux causes suivantes :

- a) Renforcement du personnel des machinistes et des chauffeurs par suite de la création de trains nouveaux nécessités par le développement du trafic;
- b) Augmentation du nombre des agents chargés de la visite et de l'entretien du matériel de traction et de transport, dont l'effectif s'est accru;
- c) Application des dispositions réglementaires en matière de rémunération du personnel.

ART. 19. — *Primes d'économie et de régularité.*

Crédit demandé pour 1906.	fr.	1,343,864	»
— alloué pour 1903.		1,269,473	»
AUGMENTATION.	fr.	76,391	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les dépenses nouvelles à supporter par l'article 19 en 1906
montent à fr. 87,497 »

Par contre, cet article est dégrevé de la
charge temporaire prévue au Budget de 1905
pour faire face à l'accroissement du trafic
amené par les fêtes du 75^e anniversaire de
l'Indépendance nationale et par l'Exposition
de Liège 11,106 »

RESTE. . . fr. 76,391 »

Cette augmentation est nécessitée par l'accroissement du nombre des
trains.

ART. 20. — *Combustible et autres objets de consommation
pour la traction des convois.*

Crédit demandé pour 1906 fr. 20,741,000 »

— alloué pour 1905 19,680,000 »

AUGMENTATION. . . fr. 1,061,000 »

En tenant compte de la suppression de la charge temporaire de 170,000
francs portée au Budget de 1905 du chef de l'accroissement du trafic dû aux
fêtes du 75^e anniversaire de l'Indépendance nationale et à l'Exposition
de Liège, l'augmentation réelle est de 1,231,000 francs. Elle a pour cause
l'accroissement de consommation par suite du développement normal du
trafic.

ART. 21. — *Entretien, réparation et renouvellement du matériel.*

Crédit demandé pour 1906. fr. 26,961,176 »

— alloué pour 1905. 23,823,730 »

AUGMENTATION. . . fr. 3,137,446 »

Cet article est dégrevé :

1^o D'une somme de fr. 4,184 »
différence entre les transferts de 25,466 francs
de l'article 18 et de 29,650 francs à l'article 9 ;

2^o Du montant de la charge temporaire pré-
vue au Budget de 1905 pour faire face à l'ac-
croissement du trafic amené par les fêtes du
75^e anniversaire de l'Indépendance nationale
et par l'Exposition de Liège 14,850 »

ENSEMBLE . . . fr. 19,034 »

L'augmentation réelle est donc de fr. 3,156,480 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 23. — *Salaires des agréés, des gardes temporaires et des ouvriers.
Camionnage et manœuvres par chevaux.*

Crédit demandé pour 1906	fr.	13,422,700	»
— alloué pour 1905		13,181,503	»
AUGMENTATION.	fr.	241,197	»

Cet article sera dégrevé :

1° Du montant de la charge temporaire prévue au Budget de 1905 pour faire face à l'accroissement du trafic amené par les fêtes du 75^e anniversaire de l'Indépendance nationale et par l'Exposition de Liège

103,500 »

2° Des sommes de 2,800 et 22 francs trans-

férées aux articles 9 à 56, ensemble.

2,822 »

DIMINUTION TOTALE. fr. 106,322 »

L'augmentation réelle est donc de fr. 347,519 »

et elle est due aux causes suivantes :

- a) Renfort de personnel et augmentations de salaires;
- b) Création d'un nouveau service de camionnage;
- c) Transferts des sommes de 1,215 francs, 3,719 francs et 67,796 francs des articles 14, 18 et 22.

ART. 24. — *Primes de régularité.*

Crédit demandé pour 1906	fr.	698,677	»
— alloué pour 1905		686,976	»
AUGMENTATION.	fr.	8,701	»

L'augmentation du crédit pour 1906, due à l'accroissement du personnel participant aux primes, s'élève à fr. 11,857 »
somme à laquelle s'ajoutent deux transferts de
202 et 142 francs des articles 14 et 18, ensemble. 344 »

De l'augmentation totale de fr. 12,201 »
il y a lieu de déduire une somme de 3,500 »
représentant la charge temporaire prévue au
Budget de 1905 du chef de l'accroissement du
trafic amené par les fêtes du 75^e anniversaire
de l'Indépendance nationale et par l'Exposition
de Liège.

RESTE. fr. 8,701 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 25. — *Frais d'exploitation.*

Crédit demandé pour 1906.	fr.	3,753,790	»
— alloué pour 1905		3,770,040	»
DIMINUTION.	fr.	16,250	»

résultant d'un transfert à l'article 9.

ART. 26. — *Publicité commerciale.*

Crédit demandé pour 1906	fr.	285,125	»
— alloué pour 1905		318,125	»
DIMINUTION.	fr.	33,000	»

due à la suppression de la charge temporaire prévue au Budget de 1905 du chef de publicité extraordinaire à l'occasion du 75^e anniversaire de l'Indépendance nationale ainsi que de l'Exposition de Liège.

ART. 27. — *Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer ainsi qu'aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostende-Douvres.*

Crédit demandé pour 1906.	fr.	1,800,000	»
— alloué pour 1905.		2,200,000	»
DIMINUTION.	fr.	400,000	»

Par application de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail, les indemnités dues aux agents victimes d'accidents seront désormais allouées sous forme de rentes; celles-ci seront imputées sur l'article 56.

ART. 28. — *Primes allouées aux agents qui constatent de fausses déclarations relatives à des expéditions par charge complète de wagons.*

Crédit demandé pour 1906	fr.	10,000	»
— alloué pour 1905		5,000	»
AUGMENTATION.	fr.	5,000	»

justifiée par la nécessité de mettre l'allocation de cet article en rapport avec l'accroissement du trafic.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

SECTION 3. — Perception des recettes et contrôles.

ART. 29. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1906.	fr.	2,291,022	»
— alloué pour 1905		2,289,062	»
AUGMENTATION	fr.	1,960	»

Les charges nouvelles que l'article 29 aura à supporter en 1906 du chef d'extensions de cadres nécessitées par les besoins du service, s'élèvent, y compris 2,550 francs, montant d'un transfert de l'article 22, à . . . fr. 4,600 »

Par contre, les dépenses actuellement imputées sur cet article seront réduites de . . . 2,640 » par suite d'un transfert à l'article 30.

DIFFÉRENCE ÉGALE. . . .	fr.	1,960	»
-------------------------	-----	-------	---

ART. 30. — *Salaires des auxiliaires et des ouvriers.*

Crédit demandé pour 1906.	fr.	185,217	»
— alloué pour 1905.		175,306	»
AUGMENTATION. . . .	fr.	9,911	»

L'augmentation du crédit destinée à des extensions de personnel à raison des besoins du service est de fr. 7,271 »

Le surplus, soit. 2,640 » provient d'un transfert de l'article 29.

AUGMENTATION ÉGALE. . . .	fr.	9,911	»
---------------------------	-----	-------	---

CHAPITRE III.

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.

SECTION 1^{re}. — Services communs.ART. 31. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1906	fr.	156,440	»
— alloué pour 1905		155,340	»
AUGMENTATION. . . .	fr.	1,100	»

résultant d'une transformation d'emploi.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 32. — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*

Crédit demandé pour 1906	fr.	227,697	»
— alloué pour 1905		213,812	»
AUGMENTATION.	fr.	13,885	»

Cette augmentation est destinée à pourvoir à des conversions d'emplois et à des extensions de personnel réclamées par l'intérêt du service.

ART. 33. — *Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc.*

Crédit demandé pour 1906	fr.	360,500	»
— alloué pour 1905		338,500	»
AUGMENTATION.	fr.	22,000	»

Cette augmentation provient de l'accroissement du débit des valeurs postales.

SECTION 2. — Postes.

ART. 34. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1906	fr.	6,510,048	»
— alloué pour 1905		6,303,803	»
AUGMENTATION.	fr.	206,245	»

En tenant compte des sommes de 2,450, 8,197, 10,575 et 83 francs transférées respectivement de l'article 34 aux articles 22, 35, 41 et 56, l'augmentation réelle ressortit à 227,550 francs.

Elle résulte d'extensions de cadre nécessitées par les besoins du service, de transformations d'emplois, de créations et de transformations de bureaux, du relèvement de la classe de certaines perceptions, etc.

ART. 35. — *Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.*

Crédit demandé pour 1906.	fr.	7,782,955	»
— alloué pour 1905.		7,317,961	»
AUGMENTATION.	fr.	464,994	»

En tenant compte de la différence entre les deux transferts de 8,197 francs de l'article 34 et de 16,100 francs à l'article 53, soit de fr. 7,903 »

l'augmentation réelle est de fr. 472,897 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette augmentation est destinée à faire face aux besoins résultant des causes suivantes :

- a) Extensions de cadre du personnel déjà réalisées;
- b) Création d'emplois de 1^{er} chef-facteur, de chef-facteur, de trieur, de facteur local et de facteur rural, nécessitée par l'accroissement du trafic postal;
- c) Transformation d'emplois de facteur rural en emplois de facteur local;
- d) Octroi de distributions supplémentaires;
- e) Amélioration de position de certaines catégories d'agents subalternes.

ART. 39. — *Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie; indemnités à accorder éventuellement à des veuves, enfants ou familles d'agents qui ont été victimes d'accidents survenus en service.*

Crédit demandé pour 1906	fr. 1,368,180 »
— alloué pour 1905	1,277,180 »
AUGMENTATION.	fr. 91,000 »

Cette augmentation est due à l'allocation d'une indemnité de régie aux sous-percepteurs et agents de dépôt; aux frais supplémentaires pour éclairage et chauffage de nouveaux locaux; à l'accroissement du matériel, etc.

SECTION 3. — Télégraphes et téléphones.

ART. 41. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1906.	fr. 5,138,060 »
— alloué pour 1905.	4,947,430 »
AUGMENTATION.	fr. 190,630 »

Cette augmentation résulte :

- a) De deux transferts, l'un de 10,575 francs de l'article 34, l'autre de 800 francs de l'article 42;
- b) D'extensions de personnel reconnues indispensables pour faire face à la progression du trafic;
- c) De modifications de cadres;
- d) De l'application des dispositions réglementaires en matière d'avancement;

NOTE PRÉLIMINAIRE.

- e) De l'augmentation des primes de régularité due à l'extension du service;
 f) De l'allocation d'indemnités aux agents d'autres services pour coopération aux services télégraphique et téléphonique.

ART. 42. — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*
 (Y compris une somme de 65,000 francs en charge temporaire.)

Crédit demandé pour 1906	fr. 1,753,116 »
— alloué pour 1905	1,685,924 »
AUGMENTATION.	fr. 67,192 »
Des charges supportées antérieurement par l'article 42 sont	
transférées à l'article 41 à concurrence de	800 »
L'augmentation réelle est donc de	fr. 67,992 »

Cette augmentation est justifiée par la nécessité de recruter des ouvriers en raison de l'extension des services, de rémunérer la remise d'un plus grand nombre de correspondances, etc.

Il y a lieu, en outre, de maintenir la charge temporaire de 65,000 francs accordée, en 1905, pour la démolition des réseaux téléphoniques aériens de Bruxelles, de Gand et de Liège, en prévision des dépenses de main-d'œuvre qu'imposeront d'autres travaux projetés de même nature.

ART. 43. — *Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses.*

La charge temporaire de 10,000 francs inscrite au Budget de 1905 du chef de la remise en état des immeubles occupés par les bureaux téléphoniques centraux de Gand et de Liège, peut être supprimée.

Par contre, il y a lieu de prévoir un accroissement correspondant de dépenses de 10,000 francs du chef des réductions consenties sur le prix des abonnements téléphoniques souscrits par les administrations publiques, en échange du droit d'occupation des terrains et des toitures des immeubles qui leur appartiennent. Nonobstant ces réductions, le prix intégral des abonnements est versé au Trésor en exécution de l'article 16 de la loi de comptabilité, sauf à faire dépense de la somme correspondant à l'indemnité d'occupation. L'augmentation de 10,000 francs ne constitue donc pas une charge nouvelle; elle est contrebalancée par une recette équivalente inscrite au Budget des Voies et Moyens.

Il résulte de ce qui précède que le crédit voté pour 1905 doit être maintenu.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE IV.

MARINE.

ART. 47. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1906.	fr.	1,537,061	»
— alloué pour 1905.		1,523,796	»
AUGMENTATION.	fr.	13,265	»

correspondant à la seconde moitié du crédit de 26,530 francs nécessaire pour l'extension de personnel que comporte la mise en service d'un nouveau paquebot à grande vitesse pour la ligne d'Ostende-Douvres.

La première moitié de ce crédit est comprise dans l'augmentation de 24,635 francs allouée au Budget de 1905.

CHAPITRE VI.

TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.

ART. 53. — *Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité.*

Crédit demandé pour 1906	fr.	176,100	»
— alloué pour 1905		153,000	»
AUGMENTATION.	fr.	23,100	»
Charge transférée de l'article 55		16,100	»
AUGMENTATION RÉELLE.	fr.	7,000	»

résultant de l'accroissement de l'effectif du personnel.

CHAPITRE IX.

CAISSE DE RETRAITE ET DE SECOURS DES OUVRIERS.

ART. 56. — *Subside.*

Crédit demandé pour 1906.	fr.	2,427,445	»
— alloué pour 1905		927,109	»
AUGMENTATION.	fr.	1,500,336	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette augmentation comprend à concurrence de fr. 422,443 »
 les dépenses à résulter des premières applications de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail, et à concurrence de . . . 1,077,891 »
 la somme nécessaire :

1° Pour mettre le subside en rapport avec la dépense effective du chef des pensions des ouvriers, qui est supportée en fait par l'État, les cotisations des affiliés n'étant pas même suffisantes pour couvrir les autres charges de l'institution (pensions de veuves et orphelins, secours en cas de maladie, etc.);

2° Pour modifier dans un sens plus favorable au personnel certaines dispositions des statuts et notamment pour fixer à une quotité variant de 50 à 75 % du salaire, selon l'ancienneté des intéressés, la pension des victimes d'accidents.

DIFFÉRENCE ÉGALE. . . fr. 1,500,336 »

Cette augmentation est couverte à concurrence de . . . 400,103 »
 par les transferts suivant :

De l'article 23	fr.	22	»
— 27		400,000	»
— 34		83	»

L'augmentation réelle se réduit donc à. fr. 1,100,231 »

CHAPITRE X.

DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.

ART. 57. — *Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles spécifiées à l'article 55. — Commissions d'examens. — Dépenses imprévues non libellées au Budget.*

L'ancien libellé du chapitre X, article 57, « Dépenses imprévues », a été remplacé par une rubrique plus exacte : « Dépenses diverses et imprévues. »

De plus, cet article a été divisé en trois littéras afin de bien indiquer la destination du crédit qui en fait l'objet.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE XI.

ART. 58. — Marine. — Construction d'un bateau-pilote pour la station de Flessingue.

Crédit demandé : 90,000 francs.

Ce navire est destiné à remplacer une goëlette-pilote en bois dont la mise en service date de 1874; la vétusté de cette embarcation rend inopportunes les dépenses de radoub qui seraient nécessaires pour la maintenir en état.

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES.

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes et de Notre Ministre des Finances et des Travaux publics, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances et des Travaux publics :

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes pour l'exercice 1906 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de cent quatre vingt-deux millions quarante et un mille huit cent trente-neuf francs fr. 182,041,839 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de nonante mille francs 90,000 »

Soit ensemble à la somme de cent quatre vingt-deux millions cent trente et un mille huit cent trente-neuf francs. . fr. 182,131,839 »
conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

Le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes est autorisé à faire payer

LÉOPOLD II,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil !

Op voorstel van Onzen Minister van Spoorwegen, Posterijen en Telegrafien en van Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken, en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

EERSTE ARTIKEL.

De Begrooting van het Ministerie van Spoorwegen, Posterijen en Telegrafien voor het diensjaar 1906 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van honderd twee en tachtig millioen een en veertig duizend acht honderd negen en dertig frank fr. 182,041,839 »

2° Voor de uitzonderlijke uitgaven, op de som van negentig duizend frank 90,000 »

Tezamen, op de som van honderd twee en tachtig millioen honderd een en dertig duizend acht honderd negen en dertig frank fr. 182,131,839 »
overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

ART. 2.

De Minister van Spoorwegen, Posterijen en Telegrafien wordt gemachtigd om bij

par avance sur la caisse des comptables, sous réserve de régularisation ultérieure de la manière indiquée à l'article 23 de la loi du 13 mai 1846, les secours qui seront alloués sur le présent Budget aux agents ou à leurs familles, ainsi qu'aux victimes d'accidents ou à leurs ayants droit.

baat voor te doen uitbetalen ten laste der Kas van Staatsrekenplichtigen, onder voorbehoud van latere regeling volgens de wijze aangeduid bij artikel 23 der wet van 13^{en} Mei 1846, de hulpelden welke, ter aanrekening van deze Begrooting, verleend zullen worden aan beambten of aan hunne familieleden, alsook aan de slachtoffers van ongevallen of aan dezer rechthebbenden.

Donné à Laeken, le 27 septembre 1903.

Gegeven te Laeken, den 27^{en} September 1903.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Chemins de fer,
Postes et Télégraphes,*

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Spoorwegen,
Posterijen en Telegrafen,*

J. LIEBAERT.

*Le Ministre des Finances
et des Travaux publics,*

*De Minister van Financiën
en Openbare Werken,*

C^{te} DE SMET DE NAEYER.

**BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES
ET TÉLÉGRAPHES POUR L'EXERCICE 1906.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre.	21,000 »	308,380 »
2	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	139,750 »	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'Administration centrale	4,500 »	
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service.	27,130 »	
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, travaux d'entretien et d'aménagement à l'hôtel ministériel; menues dépenses	60,000 »	
6	Honoraires des avocats du Département	54,000 »	
CHAPITRE II.			
CHEMINS DE FER.			
SECTION I^{re}. — Services communs.			
7	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	598,740 »	
8	Salaires des auxiliaires, des agréés et des ouvriers.	162,080 »	
9	Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, etc.	993,745 »	
10	Subside à la Caisse d'assurance et de retraite des fonctionnaires et employés repris du Grand Central belge	82,000 »	
11	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt, et, en cas de décès, à leurs familles	160,000 »	
12	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales; Congrès des chemins de fer.	14,000 »	

**BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN SPOORWEGEN, POSTERIJEN
EN TELEGRAFEN VOOR HET DIENSTJAAR 1906**

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel	TOTAAL per hoofdstuk.
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK I.			
HOOFDBEHEER.			
1	Jaarwedde van den Minister	21,000 •	308,380 •
2	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	150,750 •	
3	Reis- en verblijfkosten van den Minister, de ambtenaren en beambten van het Hoofd- beheer	4,500 •	
4	Jaarwedde en werkloon van de deurwaarders, boden, huisbewaarders en dienstlieden.	27,130 •	
5	Materieel, kantoorbehoeften, drukwerk, aankoop en herstelling van meubelen, verwar- ming, verlichting, werken van onderhoud en inrichting van het hotel des Ministers; kleine uitgaven	60,000 •	
6	Honoraria van de advocaten van het Departement	54,000 •	
HOOFDSTUK II.			
SPOORWEGEN.			
AFDEELING 1. — Gemeenschappelijke diensten.			
7	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	598,740 •	
8	Werkloon van de hulpbeambten, aangestelden en werkheden	162,080 •	
9	Drukwerk, tarieven, plaatsbewijzen voor reizigers, kantoorbehoeften enz.	993,745 •	
10	Toelage aan de Verzekerings- en Pensioenkas voor van den Grand Central belge over- genomen ambtenaren en beambten	82,000 •	
11	Buitengewone hulp aan de werklieden, die, ten gevolge van familie-ongelukken of van andere omstandigheden, in een behoeftigen toestand verkeerden, en, bij overlijden, aan hunne familie	160,000 •	
12	Vergaderingen der Belgische spoorwegambtenaren en kosten van de internationale ver- gaderingen; spoorwegcongres.	14,000 •	

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, ETC. (SUITE.)

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
SECTION 2. — Voies et travaux.			
13	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	2,661,565 »	
14	Salaires des agréés et des agents de surveillance et de police de la route	7,798,453 »	
15	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie. (Est autorisée l'imputation sur l'article 15 du prix des fournitures de rails à effectuer pendant l'année en vertu des marchés adjugés le 24 décembre 1904)	6,502,500 »	
16	Outils, ustensiles et objets divers; loyers de locaux; travaux d'entretien, d'amélioration, de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway. (Y compris 1,000,000 de francs pouvant être affectés à des dépenses de reconstruction prévues au Budget extraordinaire)	11,867,471 »	
SECTION 3. — Traction et matériel.			
17	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	2,537,435 »	
18	Salaires des agréés et des ouvriers.	25,893,679 »	146,661,944 »
19	Primes d'économie et de régularité	1,345,864 »	
20	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois.	20,741,000 »	
21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	26,981,176 »	
SECTION 4. — Transports.			
22	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	16,100,903 »	
23	Salaires des agréés, des gardes temporaires et des ouvriers. Camionnage et manœuvres par chevaux	13,422,700 »	
24	Primes de régularité	695,677 »	
25	Frais d'exploitation.	3,753,790 »	
26	Publicité commerciale	285,125 »	
27	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer ainsi qu'aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostende-Bouvres	1,800,000 »	
28	Primes allouées aux agents qui constatent de fausses déclarations relatives à des expéditions par charge complète de wagons	10,000 »	

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN SPOORWEGEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
AFDEELING 2. — Wegen en werken.			
15	Jaarwedge van en vergoeding voor de ambtenaren en beampten	2,661,565	»
14	Werkloon van de aangestelden en van de bedienden voor het toezicht en de politie op de baan	7,798,453	»
15	Dwarssliggers, spoorstaven en toebehooren, vast baanmaterieel. (Aanrekening op artikel 15 is geoorloofd van den prijs der spoorstaven in het jaar te leveren krachtens overeenkomsten, den 24 December 1904 toegewezen.)	6,502,300	»
16	Werktuigen, gereedschap en verschillende voorwerpen; huur van lokalen; werken van onderhoud, verbetering en vernieuwing van de sporen, gebouwen, kunstwerk en aanhoorigheden van den spoorweg. (Met inbegrip van 1 millioen frank, kunnende bestemd worden tot uitgaven van herbouwing voorzien in de buitengewone Begrooting.)	11,867,471	»
AFDEELING 3. — Trekdienst en materieel.			
17	Jaarwedge van en vergoeding voor de ambtenaren en beampten	2,537,435	»
18	Werkloon van de aangestelden en werklieden	25,893,679	»
19	Bezuinigings- en regelmatigheidspremiën	1,345,864	»
20	Brandstof en andere verbruiksvoorwerpen voor den trekdienst der treinen	20,741,000	»
21	Onderhoud, herstelling en vernieuwing van het materieel	26,961,176	»
AFDEELING 4. — Vervoer.			
22	Jaarwedge van en vergoeding voor de ambtenaren en beampten	16,100,905	»
23	Werkloon van de aangestelden, tijdelijke wachters en werklieden. Besteldienst en rangeerdienst met paarden	13,422,700	»
24	Regelmatigheidspremiën	695,677	»
25	Exploiatiekosten	5,753,790	»
26	Adverteerkosten	285,125	»
27	Verlies en schade; vergoedingen wegens ongevallen overkomen op den spoorweg, alsmede aan reizigers, reisgoed of colli aan boord van de pakketbooten Oostende-Dover.	1,800,000	»
28	Premiën voor de bedienden die valsche aangiften wegens zendingen bij wagenladingen vaststellen	10,000	»

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
SECTION 5. — Perception des recettes et contrôles.			
29	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	2,291,022 »	
30	Salaires des auxiliaires et des ouvriers	185,217 »	
CHAPITRE III.			
POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.			
SECTION 1^{re} — Services communs.			
31	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	156,440 »	
32	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	227,697 »	
33	Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc.	360,500 »	
SECTION 2. — Postes.			
34	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	6,510,048 »	
35	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.	7,762,955 »	
36	Transport des dépêches	350,000 »	
37	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garanti, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (Crédit non limitatif.)	120,000 »	24,718,746 »
38	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (Crédit non limitatif.)	10,000 »	
39	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie; indemnités à accorder éventuellement à des veuves, enfants ou familles d'agents qui ont été victimes d'accidents survenus en service	1,568,180 »	
40	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du Bureau international de Berne	3,250 »	

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN SPOORWEGEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
	AFDEELING 5. — Heffing der ontvangsten. — Toezichtdiensten.		
29	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	2,291,022	•
30	Werkloon van de hulpbeambten en werklieden	185,217	•
	HOOFDSTUK III.		
	POSTERIJEN, TELEGRAAF EN TELEPHOON.		
	AFDEELING 1. — Gemeenschappelijke diensten.		
31	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	156,440	•
32	Werkloon van de bedienden, betaald per stuk, per dag of per maand	227,697	•
33	Materieel, werktuigen, gereedschap, voorraad papier, inkt, enz., voor het maken van de zegels, enz.	360,500	•
	AFDEELING 2. — Posterijen.		
34	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	6,510,048	•
35	Jaarwedde van en vergoeding voor de brievenbestellers en andere lagere bedienden	7,782,035	•
36	Vervoer van de postpakketten	350,000	•
37	Vergoedingen te betalen aan de vergunninghouders of ondernemers van de geregelde transatlantische stoomvaartdiensten, krachtens bijzondere verdragen of overeenkomsten, als toelage, gewaarborgde minste opbrengst, premien voor geregelde vaart, uitkeering van loodsgelden buiten België betaald. (Onbepaald krediet)	120,000	•
38	Vergoedingen en uitkeeringen wegens aan de post toevertrouwde beleggingen, zendingen en invorderingen. (Onbepaald krediet.)	10,000	•
39	Materieel, kantoorbehoeften, huur- en bureelkosten; vergoedingen des voorkomend te verleenen aan weduwen, kinderen of families van in dienst verongelukte bedienden.	1,368,180	•
40	Aandeel van het Beheer in de kosten van het Internationaal Bureau te Bern.	3,250	•
			24,718,746 •

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
SECTION 3. — Télégraphes et téléphones.			
41	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	5,158,060 »	
42	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. (<i>Y compris une somme de 65,000 francs en charge temporaire</i>)	1,755,116 »	
43	Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses	867,000 »	
44	Indemnités résultant de l'exploitation des services télégraphique et téléphonique (accidents aux personnes, dommages causés aux propriétés, vols de matériel, etc.)	9,000 »	
45	Part d'intervention dans les frais du Bureau international de Berne	2,500 »	
46	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques et téléphonique sous-marins anglo-belges	60,000 »	
	(Les crédits portés aux articles 43 et 46 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles, suivant les besoins du service.)		
CHAPITRE IV.			
MARINE.			
47	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,537,061 »	
48	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés	323,052 »	
49	Remises. (<i>Crédit non limitatif</i>)	3,122,000 »	7,590,224 »
50	Subsides	99,735 »	
51	Traction et matériel	2,508,376 »	
CHAPITRE V.			
COMITÉ MIXTE DE LÉGISLATION.			
52	Jetons de présence des membres et frais accessoires	5,000 »	5,000 »
CHAPITRE VI.			
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.			
53	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité	176,100 »	176,100 »

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN SPOORWEGEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
AFDEELING 3. — Telegraaf en telefoon.			
41	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	5,138,060 .	
42	Werkloon van de bedienden, betaald per stuk, per dag of per maand. (<i>Met inbegrip van eene som van 65,000 frank als tijdelijke last.</i>)	1,753,116 .	
43	Onderhoud van de lijnen en kantoren; verscheidene benodigdheden	867,000 .	
44	Vergoedingen voortvloeiende uit de exploitatie van telegraaf- en telefoondiensten (ongevallen aan personen, schade aan eigendommen, diefstal van materieel, enz.) . .	9,000 .	
45	Aandeel in de kosten van het Internationaal Bureau te Bern	2,500 .	
46	Aandeel van België in de kosten van onderhoud en vernieuwing van de Engelsch-Belgische onderzeesche telegraaf- en telefoonkabels	60,000 .	
	(De kredieten, opgenomen in artikelen 43 en 46, kunnen, volgens de behoeften van den dienst, vereenigd worden en van het eene artikel naar het andere overgebracht.)		
HOOFDSTUK IV.			
ZEEWEZEN.			
47	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	1,537,061 .	
48	Jaarwedde, werkloon, vergoeding, reiskosten, enz., van de benoemde bedienden of van de bedienden, betaald per stuk, per dag of per maand; vergoedingen aan onbezoldigde bedienden	323,052 .	
49	Uitkeeringen. (<i>Onbepaald krediet.</i>)	3,122,000 .	7,590,224 .
50	Toelagen	90,735 .	
51	Trekdienst en materieel	2,508,376 .	
HOOFDSTUK V.			
GEMEENSCHAPPELIJK COMITEIT VAN WETGEVING.			
52	Zitpenningen der leden en bijkosten	5,000 .	5,000 .
HOOFDSTUK VI.			
WACHTGELDEN.			
53	Jaarwedde van de ambtenaren en beambten die bij algemeenen maatregel of voor een onbepaalden tijd op wachtgeld zijn gesteld	176,100 .	176,100 .

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, ETC. (SUITE).

Artic'es.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE VII.			
PENSIONS.			
54	Pensions : paiement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	50,000 »	50,000 »
CHAPITRE VIII.			
SECOURS.			
55	Secours à d'anciens employés et ouvriers salariés, à leurs veuves, enfants ou familles qui se trouvent dans une situation malheureuse	86,000 »	86,000 »
CHAPITRE IX.			
CAISSE DE RETRAITE ET DE SECOURS DES OUVRIERS.			
56	Subside	2,427,445 »	2,427,445 »
CHAPITRE X.			
DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.			
57	Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles spécifiées à l'article 55. — Commissions d'examens. — Dépenses imprévues non libellées au Budget	20,000 »	20,000 »
(Les crédits portés aux articles 2, 7, 13, 17, 22, 29, 31, 34, 41 et 47 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)			
TOTAL . . . fr.			182,041,839 »
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE XI.			
58	Marine. — Construction d'un bateau-pilote pour la station de Flessingue	90,000 »	90,000 »
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES . . fr.			182,131,839 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 27 septembre 1903.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI:

*Le Ministre des Chemins de fer,
Postes et Télégraphes,*

J. LIEBAERT.

*Le Ministre des Finances
et des Travaux publics,*

C^{te} DE SMET DE NAEYER.

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN SPOORWEGEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
	HOOFDSTUK VII.		
	PENSIOENEN.		
54	Pensioenen : uitbetaling van termijnen vervallen vóór de inschrijving in het Grootboek. (Onbepaald krediet.)	50,000 .	50,000 .
	HOOFDSTUK VIII.		
	HULPGELDEN.		
55	Hulpgelden aan de oud-beambten, op werkloonsstaten betaalde oud-werklieden, aan hunne weduwen, kinderen of familiën, die in een ongelukkigen toestand verkeerden .	86,000 .	86,000 .
	HOOFDSTUK IX.		
	PENSIOEN- EN HULPEAS DER WERKLIEDEN.		
56	Toelage.	2,427,445 .	2,427,445 .
	HOOFDSTUK X.		
	VERSCHEIDENE EN ONVOORZIENE UITGAVEN.		
57	Hulpgelden bij uitzondering te verleenen aan andere personen, dan die bedoeld bij artikel 55. — Examen-commissiën. — Onvoorziene uitgaven niet beschreven in de Begrooting.	20,000 .	20,000 .
	(De kredieten, opgenomen in artikelen 2, 7, 15, 17, 22, 29, 31, 34, 41 en 47 kunnen, volgens de behoeften van den dienst, vereenigd worden en van een dier artikelen naar de andere overgebracht.)		
	TOTAAL. . . . fr.		182,041,839 .
	TWEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.		
	HOOFDSTUK XI.		
58	Zeewezen — Bouwen van eene loodsblood voor de standplaats Vlissingen	90,000 .	90,000 .
	TOTAAL VAN DE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN SPOORWEGEN, POSTERLIJN EN TELEGRAFEN fr.		182,131,839 .

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 27^{en} September 1903.

LÉOPOLD.

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Spoorwegen, Posterijen
en Telegrafen,*

J. LIEBAERT.

*De Minister van Financiën
en Openbare Werken,*

C^{te} DE SMET DE NAEYER.

(30)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES

pour l'exercice 1906.

BUDGET DE L'EXERCICE 1906.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.		
CHAPITRE I^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	"	Traitement du Ministre fr.
2	"	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés
3	"	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés
4	"	Traitements des huissiers, messagers et concierges, et salaires des hommes de peine, des ouvriers, etc. — Cabinet, secrétariat général
<i>Matériel, etc.</i>		
5	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats de livres, reliures, etc. fr. 12,600 "
	b.	Chauffage, éclairage et distribution d'eau 16,650 "
	c.	Travaux d'entretien et d'aménagement à l'hôtel ministériel, achat et entretien des meubles; menues dépenses 30,750 "
6	"	Honoraires des avocats du Département
		TOTAL DU CHAPITRE I^{er}. fr.
CHAPITRE II.		
CHEMINS DE FER.		
PREMIÈRE SECTION.		
SERVICES COMMUNS.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
7	a.	Haute surveillance. Service général 497,950 "
	b.	Approvisionnements d'imprimés, papiers, etc. Masse d'habillement. Fabrication des billets de voyageurs 69,800 "
	c.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire. Récompenses pour actes de vigilance, de courage, de probité, etc., allouées aux agents des services communs, aux agents d'autres administrations et aux personnes étrangères au service de l'État. 28,900 "
<i>Salaires des auxiliaires, des agréés et des ouvriers :</i>		
8	a.	Auxiliaires, agréés, huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service de l'Administration centrale, de l'autographie et du factage 81,520 "
	b.	Réception, emmagasinage et distribution des approvisionnements de la masse d'habillement, des imprimés, papiers et fournitures de bureau 34,832 "
	c.	Fabrication de coupons Edmond'son 23,000 "
	d.	Atelier de reproduction des plans 22,728 "
<i>Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, etc. :</i>		
9	a.	Imprimés et autographies 380,400 "
	b.	Mobilier et fournitures de bureau, timbres à date, composteurs, coupons de voyageurs, etc. 310,835 "
	c.	Instructions et publications diverses (guides, tarifs, cahiers des charges, comptes rendus, etc.), bibliothèque 222,500 "
	d.	Honoraires des médecins pour visites, examens approfondis, contre-visites, etc., n'intéressant pas la Caisse des ouvriers 80,010 "
10	"	Subside à la Caisse d'assurance et de retraite des fonctionnaires et employés repris d'ici Grand Central Belge
11	"	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt et, en cas de décès, à leurs familles, pour les aider à payer les frais de dernière maladie et de funérailles
<i>Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales. — Congrès des chemins de fer :</i>		
12	a.	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales 9,000 "
	b.	Subside à la Commission internationale du Congrès des chemins de fer 5,000 "
		TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1906.	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1904.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1903.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000 »	21,000 »	»	»	21,000 »	21,000 »	
139,750 »	139,750 »	»	»	139,750 »	149,266 96	
4,500 »	4,500 »	»	»	1,500 »	4,058 30	
27,150 »	27,150 »	»	»	27,150 »	26,787 51	
60,000 »	60,000 »	»	»	60,000 »	52,901 21	
54,000 »	54,000 »	»	»	65,500 » * 60 22	50,460 40	* Crédit supplémentaire alloué pour les exercices 1903 et antérieurs.
506,580 »	506,580 »	»	»	515,940 22	504,567 38	
596,740 »	595,140 »	1,600 »	»	599,140 »	551,453 04	
162,080 »	163,792 »	»	1,712 »	158,667 »	159,117 »	
993,745 »	915,445 »	78,500 »	»	885,445 »	891,324 95	
82,000 »	82,000 »	»	»	82,000 »	82,000 »	
160,000 »	150,000 »	10,000 »	»	150,000 »	149,865 02	
14,000 »	14,000 »	»	»	14,000 »	9,657 77	
2,008,565 »	1,920,577 »	89,900 »	1,712 »	1,880,252 »	1,843,417 76	
AUGMENTATION. . . [F.		88,188 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1906.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
DEUXIÈME SECTION.		
VOIES ET TRAVAUX.		
<i>Trattements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
13	a.	Direction centrale du service. fr. 525,340 »
	b.	Surveillance et entretien des routes, stations, travaux d'art, etc. — Bâtiments et dépendances; construction des chemins de fer; surveillance des chemins de fer concédés; service des chemins de fer vicinaux 2,104,125 »
	c.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire 252,100 »
14		Salaires des agréés et des agents de surveillance et de la police de la route (agréés, surveillants, piqueurs, gardes-barrières, gardes-tunnels, gardes-signaux, gardes-excentriques, pontonniers, etc.)
<i>Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie :</i>		
15	a.	Fournitures de billes et bois spéciaux 3,780,000 »
	b.	— de rails et accessoires 1,650,000 »
	c.	Fourniture et réparation de plaques tournantes, d'excentriques, de croisements, de traversées de voie, de ponts à peser les wagons et les locomotives 872,300 »
<i>Outils, ustensiles et objets divers; loyers de locaux; travaux d'amélioration, d'entretien et de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway :</i>		
16	a.	Salaires des agréés et des ouvriers pour l'entretien de la route, la réception, le renouvellement des billes, la manutention et le renouvellement des rails et accessoires, du ballast, etc. (agréés, chefs poseurs, poseurs, terrassiers, maçons, charpentiers, forgerons, ajusteurs, couvreurs, paveurs, etc.). 6,611,748 »
	b.	Fourniture et main-d'œuvre pour réparation, entretien et renouvellement des ouvrages d'art, bâtiments et dépendances; travaux d'amélioration peu importants; prestations pour charriages de toute nature, fourniture et réparation d'objets divers de matériel de la route, tels que colonnes hydrauliques, barrières, signaux, etc. 3,800,823 »
	c.	Fourniture et réparation d'outils, d'ustensiles, d'objets de matériel, de mobilier, etc. 199,900 »
	d.	Loyers et contributions de locaux pour bureaux et pour logements de chefs de station qui n'habitent pas un bâtiment de l'État 255,000 »
	e.	Reconstruction de bâtiments, ouvrages d'art ou autres installations, démolition de voies, ponts à peser, plates-formes, pavages, rampes, etc. (dépenses exceptionnelles) 1,000,000 »
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1906.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1904.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1905.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,661,505 »	2,526,250 »	135,315 »	•	2,552,250 »	2,560,725 54	
7,798,455 »	7,696,546 »	101,907 »	•	7,624,722 »	7,545,740 92	
6,502,500 »	6,302,500 »	»	»	6,302,500 »	6,299,667 46 * 24,625 58	* Créances liquidées sur reports à l'exercice 1903 (art. 30 de la loi de comptabilité).
11,867,471 »	11,761,359 »	106,141 »	•	11,401,824 »	10,150,378 72 * 10,886 14	
28,629,789 »	28,286,426 »	343,363 »	•	27,881,006 »	26,596,024 16	
AUGMENTATION. . fr.		545,565 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1906.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
TRACTION ET MATÉRIEL.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
17	a.	Direction centrale du service fr. 407,710 »
	b.	Traction. — Surveillance du service et du petit entretien du matériel dans les stations; approvision- nements 1,252,985 »
	c.	Ateliers centraux. — Grandes réparations et renouvellement du matériel en général. 559,740 »
	d.	Réception du matériel et des approvisionnements. — Dépôts 176,480 »
	e.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire 140,520 »
<i>Salaires des agréés et des ouvriers :</i>		
18	a.	Traction et freinage des convois (machinistes, chauffeurs et serre-freins) 15,936,156 »
	b.	Visite et entretien courant du matériel de traction et de transport 4,950,324 »
	c.	Réception et emmagasinage des approvisionnements et du matériel 98,822 »
	d.	Agents en service général agréés (veilleurs, pompeurs, magasiniers, plantons, portiers, gardiens, manœuvres, etc.) 6,928,397 »
<i>Primes d'économie et de régularité :</i>		
19	a.	Pour économie constatée dans la consommation du combustible des matières de graissage et du gaz d'éclairage. 611,930 »
	b.	Pour encourager la marche régulière des convois 668,440 »
	c.	Pour économie constatée dans la consommation des matières d'éclairage 48,604 »
	d.	Primes de parcours pour les machinistes-instructeurs et les surveillants des voitures 16,890 »
<i>Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois :</i>		
20	a.	Combustible. — Houille, briquettes, bois d'allumage, etc. 19,713,000 »
	b.	Huile, suif, graisse et autres objets de consommation 1,028,000 »
<i>Entretien, réparation et renouvellement du matériel. (Matières, pièces de rechange, ustensiles, outils, engins, éclairage des ateliers et fournitures diverses.)</i>		
21	a.	Matériaux pour entretien, réparation et amélioration des locomotives, tenders, voitures, wagons, bâches, matériel fixe, mobilier, etc. Renouvellement des bâches, matériel fixe, mobilier, etc. 12,702,150 »
	b.	Main-d'œuvre et réparation des locomotives, tenders, voitures, wagons, matériel fixe, mobilier, etc., renouvellement des bâches, matériel fixe, mobilier, etc. 7,888,355 »
	c.	Agents en service général (agréés, contremaîtres, veilleurs, pompeurs, brigadiers, magasiniers, portiers, manœuvres, etc.) 1,370,673 »
	d.	Renouvellement des locomotives, tenders, voitures, fourgons et wagons 5,000,000 »
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1906.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1904.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1905.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,557,435	2,500,009	57,426	•	2,484,919	2,657,928 01	
25,893,679	24,320,175	1,573,504	•	25,499,740	22,830,373 19	
1,345,864	1,269,473	76,391	•	1,284,280	1,225,097 21	
20,741,000	10,680,000	1,061,000	•	19,844,175	19,225,000	
26,961,176	23,823,730	3,137,446	•	25,567,702	20,894,825 01 * 22,553 34	* Créances liquidées sur reports à l'exercice 1903 (art. 50 de la loi de comptabilité).
77,479,154	71,593,387	5,885,767	•	70,680,825	66,855,777 06	
AUGMENTATION. . fr.		5,885,767	•			

BUDGET DE L'EXERCICE 1906.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
QUATRIÈME SECTION.		
TRANSPORTS.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
22	a.	Direction centrale du service des transports et du service commercial; surveillance des chemins de fer concédés et des chemins de fer vicinaux. fr. 1,150,892 »
	b.	Mouvement. — Surveillance des convois; répartition des wagons; convoyage des voyageurs et des marchandises 7,567,477 »
	c.	Trafic. — Surveillance du service; bureaux des stations; factage; relations internationales, etc. 6,854,262 »
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, découchers des gardes, etc. 719,274 »
<i>Salaires des agréés, des gardes temporaires et des ouvriers; camionnage et manœuvres par chevaux :</i>		
23	a.	Chargement, déchargement et pesage des marchandises, bagages, etc. 7,479,394 »
	b.	Formation des convois; convoyage des voyageurs et des marchandises; nettoyage des bureaux; portiers, gardiens, veilleurs, etc. 5,822,406 »
	c.	Camionnage et manœuvres par chevaux dans les stations et aux abords. 2,121,000 »
<i>Primes de régularité :</i>		
24	a.	Pour encourager la marche régulière des convois 650,891 »
	b.	Pour encourager la bonne et prompt utilisation du matériel pendant la période de recrudescence des transports 44,786 »
<i>Frais d'exploitation :</i>		
25	a.	Matériel et consommations pour éclairage et chauffage des stations, gares, bureaux, salles d'attente, convois, passages à niveau, tunnels, etc. 2,462,250 »
	b.	Consommations diverses pour nettoyage, arrimage, etc.; objets de mobilier, engins de pesage et de chargement, outils, ustensiles, etc. 1,266,540 »
	c.	Redevances pour l'usage de stations, lignes, etc., appartenant à des compagnies. 25,000 »
26	»	Publicité commerciale »
<i>Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus :</i>		
27	a.	Sur le chemin de fer 1,790,000 »
	b.	Aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostende-Douvres 10,000 »
28	»	Primes allouées aux agents qui constatent de fausses déclarations relatives à des expéditions par charge complète de wagons »
TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1906.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1904	DÉPENSES de L'EXERCICE 1905.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
16,100,905	15,854,857	266,048	"	15,426,400	14,094,780 50	
15,422,700	15,181,503	241,197	"	12,756,435	12,570,550 60	
695,677	686,976	8,701	"	685,052	623,404 02	
3,753,790	3,770,040	"	16,250	3,745,040	3,705,526 20 * 8,013 85	* Créances liquidées sur reports à l'exercice 1903 (art 30 de la loi de comptabilité).
285,125	318,125	"	33,000	269,507	250.120 68	
1,800,000	2,200,000	"	400,000	4,464,400 * 1,072,520	5,114,175 87 *** 830,000	** Crédit supplémentaire alloué pour les exercices 1905 et antérieurs. *** Crédit supplémentaire alloué pour les exercices 1902 et antérieurs.
10,000	5,000	5,000	"	5,000	4,090 95	
56,068,197	55,996,501	520,946	440,250	58,404,504	55,617,360 65	
AUGMENTATION. . . fr.		71,696				

BUDGET DE L'EXERCICE 1906.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CINQUIÈME SECTION.		
PERCEPTION DES RECETTES ET CONTRÔLES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
20	a.	Direction centrale du service. — Contrôle et vérification de la comptabilité des recettes et des matières. — Décomptes avec les compagnies, etc. fr. 825,910 »
	b.	Distribution des coupons et perception des recettes dans les bureaux où les gestions comptables sont confiées à des receveurs. — Surveillance et contrôle des gestions comptables des stations et des dépôts d'approvisionnements. — Recolement des inventaires du matériel, mobilier, magasins et dépôts. 1,374,070 »
	c.	Dépôt du timbre 24,182 »
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, etc. 68,860 »
<i>Salaires des auxiliaires et des ouvriers :</i>		
30	a.	Auxiliaires, huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service 164,771 »
	b.	Délivrance aux stations des billets de voyageurs, livrets-circulaires, etc., par le dépôt du timbre. 20,446 »
TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION. fr.		
Récapitulation du chapitre II.		
1 ^{re}	SECTION.	— Services communs
2 ^e	—	— Voies et travaux
3 ^e	—	— Traction et matériel
4 ^e	—	— Transports
5 ^e	—	— Perception des recettes et contrôles
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1906.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1904.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1903.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,291,022	2,289,062	1,960	»	2,286,762	2,453,050 95	
185,217	175,308	9,911	»	171,801	171,801	
2,476,239	2,464,368	11,871	»	2,458,563	2,624,851 95	
AUGMENTATION. . fr.		11,871	»			
2,008,565	1,920,377	88,188	»	1,889,252	1,843,417 76	
28,620,789	28,286,426	334,363	»	27,881,096	26,596,024 16	
77,479,154	71,595,587	5,883,567	»	70,680,825	66,855,777 96	
56,068,197	55,996,501	71,696	»	58,404,504	55,617,500 65	
2,476,239	2,464,368	11,871	»	2,458,563	2,624,851 95	
146,661,044	140,261,059	6,400,885	»	141,314,240	133,557,452 48	
AUGMENTATION. . fr.		6,400,885	»			

BUDGET DE L'EXERCICE 1906.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III. POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES. PREMIÈRE SECTION. <i>Services communs.</i> <i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
31	a.	Service spécial des bâtiments 81,605 »
	b.	Atelier de fabrication des timbres et dépôt du timbre 17,750 »
	c.	Réception et surveillance du matériel et des approvisionnements. — Dépôts 57,085 »
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
32	a.	Service spécial des bâtiments 28,456 »
	b.	Atelier de fabrication des timbres et dépôt du timbre 72,107 »
	c.	Réception et surveillance du matériel et des approvisionnements. — Dépôts 85,004 »
	d.	Atelier d'autographie 4,863 »
	e.	Chauffage et éclairage de l'Hôtel central 30,267 »
<i>Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, etc. :</i>		
33	a.	Imprimés, fournitures de bureau, reliures 8,000 »
	b.	Eclairage et chauffage 72,000 »
	c.	Entretien des locaux et du mobilier, loyers 35,500 »
	d.	Entretien du matériel et de l'outillage 15,000 »
	e.	Papiers, encres et approvisionnements divers pour la fabrication des valeurs postales et télégraphiques 206,000 »
	f.	Approvisionnements divers, menues dépenses 26,000 »
		TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. . . . fr.
DEUXIÈME SECTION. <i>Postes.</i> <i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
34	a.	Direction centrale et services provinciaux 876,772 »
	b.	Bureaux de poste, perceptions, sous-perceptions, bureaux mixtes (chemins de fer et postes) et bureaux ambulants 5,633,276 »
<i>Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes :</i>		
35	a.	Surveillance du personnel, triage des correspondances, distribution à domicile (chefs-facteurs, trieurs, facteurs locaux et facteurs ruraux) 5,828,161 »
	b.	Indemnités : secours, travail extraordinaire, frais de déplacement, etc. 200,296 »
	c.	Salaires des aides-facteurs (tournées supplémentaires) 503,450 »
	d.	Frais de remplacement des facteurs (congés, maladies, etc.) Indemnités mensuelles aux facteurs chargés d'un service intérieur ou spécial 1,073,418 »
	e.	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois (buisseries, messagers, boute-feu et écreuses) 168,650 »
		A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1906.	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1904.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1903.	Observations.
		Augmentation.	Diminution			
156,440	155,340	1,100	•	153,240	153,813 62	
227,697	213,812	13,885	•	209,412	192,597 70	
360,500	338,500	22,000	•	330,000	271,412 24	
744,637	707,652	36,985	•	692,652	617,823 56	
Augmentation . . fr		36,985	•			
6,510,048	6,303,803	206,245	•	6,149,303	5,968,338 50	
7,782,955	7,317,951	464,994	•	6,988,150	6,707,724 94	
14,293,003	13,621,754	671,250	•	13,137,453	12,676,063 44	

BUDGET DE L'EXERCICE 1906.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT . . . fr.
		<i>Transport des dépêches.</i>	
	a.	Entreprises spéciales de transport des dépêches, services affluents, messageries, carriages entre les bureaux et les stations	fr. 270,873 »
36	b.	Transport des facteurs par service d'omnibus ou par tramways	55,872 »
	c.	Transport des dépêches par des piétons	6,750 »
	d.	Frais de traction de bureaux ambulants sur les lignes concédées	16,425 »
37	"	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers (<i>Credit non limitatif</i>)	
38	"	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (<i>Credit non limitatif</i>)	
		<i>Matériel, etc. :</i>	
	a.	Fournitures de bureau, impressions, achat de livres, reliures, etc.	215,552 »
	b.	Chauffage et éclairage	122,800 »
39	c.	Entretien et appropriation de locaux; achat et entretien du mobilier et du matériel; menues dépenses; armement des facteurs ruraux; indemnités à accorder éventuellement à des veuves, enfants ou familles d'agents qui ont été victimes d'accidents survenus en service.	295,578 »
	d.	Loyers et indemnités de régie	695,500 »
	e.	Entretien des bureaux ambulants	42,750 »
40	"	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du Bureau international de Berne	
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION	fr.
		TROISIÈME SECTION.	
		TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.	
		<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>	
	a.	Direction générale, service central et surveillance du service	669,440 »
	b.	Bureaux de transmission et de réception, sections techniques	5,119,570 »
41	c.	Bureaux centraux téléphoniques	852,965 »
	d.	Primes télégraphiques des agents de toutes catégories	252,000 »
	e.	Primes téléphoniques	49,500 »
	f.	Indemnités — Frais de déplacements et de loyer, intérim, travail extraordinaire, etc.	214,585 »
		<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>	
	a.	Agents de l'administration centrale (huissiers, messagers, classeurs, etc.)	64,117 »
	b.	Services d'exécution	876,219 »
42	c.	Remise à domicile des télégrammes et des exprès postaux. — Transport des porteurs par service d'omnibus	752,080 »
	d.	Redevances pour coopération au service télégraphique des agents des compagnies de chemins de fer et des militaires	80,700 »
		<i>Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses :</i>	
	a.	Imprimés, fournitures de bureau, reliures, livres et journaux techniques, etc.	62,000 »
	b.	Éclairage et chauffage	100,000 »
	c.	Entretien des locaux et du mobilier	35,000 »
43	d.	Entretien des lignes et des appareils	537,000 »
	e.	Objets de consommation; menues dépenses	75,000 »
	f.	Loyers, indemnités pour occupation de terrains et immeubles	260,000 »
44	"	Indemnités résultant de l'exploitation des services télégraphique et téléphonique (accidents aux personnes, dommages causés aux propriétés, vols de matériel, etc)	
45	"	Part d'intervention dans les frais du Bureau international de Berne	
46	"	Quote part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques et téléphonique sous-marin anglo-belges (Les crédits portés aux articles 43 et 46 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles suivant les besoins du service.)	
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1906.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1904.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1905.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
14,293,003	13,621,764	671,239	"	13,137,433	12,676,063 44	
350,000	350,000	"	"	329,500	331,864 55	
120,000	120,000	"	"	120,000	110,900	
10,000	10,000	"	"	10,000	5,157 36	
1,368,180	1,277,180	91,000	"	1,265,180	1,205,680	
3,250	3,250	"	"	3,250	3,045	
16,144,453	15,382,194	762,259	"	14,805,563	14,592,710 55	
AUGMENTATION. . . fr.		762,259				
5,158,060	4,947,450	190,610	"	4,842,950	4,605,372 75	
1,755,116	1,685,924	67,192	"	1,576,027	1,547,656 51	
867,000	867,000	"	"	841,500	882,352 84	
9,000	9,000	"	"	9,000	8,080 68	
2,500	2,500	"	"	2,500	2,494 99	
60,000	60,000	"	"	60,000	14,090 58	
7,829,676	7,571,854	257,822	"	7,551,977	7,118,028 13	
AUGMENTATION. . . fr.		257,822				

BUDGET DE L'EXERCICE 1906.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Récapitulation du chapitre III.		
		1 ^{re} SECTION. — Services communs
		2 ^e — — Postes
		3 ^e — — Télégraphes et téléphones
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.
CHAPITRE IV.		
MARINE.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
47	a.	Direction centrale du service fr. 100,900 »
	b.	Services spéciaux; paquebots entre Ostende et Douvres. — Service entre Anvers et la rive gauche de l'Escaut 711,725 »
	c.	Police maritime; école de navigation; constructions et réparations maritimes; pilotage; phares et fanaux; sauvetage et remorque; surveillance des lignes postales transatlantiques. 581,806 »
	d.	Personnel instructeur et enseignant de l'école des mousses; personnel pour la surveillance des pêcheries dans la mer du Nord. 122,540 »
	e.	Frais de route et jetons de présence des membres des jurys 20,000 »
<i>Traitements, salaires, indemnités et frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés :</i>		
48	»	Huissiers, messagers, lamaneurs, gardiens, ouvriers, matelots et chauffeurs provisoires, etc., pour les différents services
49	»	Remises aux receveurs, aux pilotes, aux mesureurs, aux encaisseurs et à d'autres agents du pilotage; primes d'arrestation aux agents de la police maritime; indemnités aux agents et aux canotiers pour le transport et l'emmagasinage des poudres; vacations aux sauveteurs. (Crédit non limitatif.)
50	»	Subsides aux caisses de pêcheurs; frais de surveillance de la grande pêche et de participation à la police internationale des pêcheries dans la mer du Nord; encouragements à l'éducation pratique des marins
<i>Traction et matériel :</i>		
51	a.	Combustible, huiles, graisses, cordages, toiles à voiles et autres matières pour les navires, bureaux, ateliers, etc. fr. 2,100,412 »
	b.	Entretien, réparations, renouvellements, locations, loyers, mobilier, etc. 387,464 »
	c.	Quote-part de la Belgique dans les frais annuels d'entretien du phare du cap Spartel. 1,500 »
	d.	Pertes et avaries, fournitures de bureau, impressions, annonces, frais d'agence, frais divers des écoles de navigation, etc. 19,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE IV fr.
CHAPITRE V.		
COMITÉ MIXTE DE LÉGISLATION.		
52	»	Jetons de présence des membres et frais accessoires
		TOTAL DU CHAPITRE V fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1906.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1904.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1905.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
744,637	707,652	36,985	"	692,652	617,823 56	
16,144,453	15,382,184	762,269	"	14,865,565	14,592,710 53	
7,829,676	7,571,854	257,822	"	7,551,977	7,118,028 15	
24,718,746	23,661,700	1,057,046	"	22,889,992	22,128,562 02	
AUGMENTATION. . fr.		1,057,046				
1,557,061	1,523,706	33,355	"	1,400,161	1,485,119 51	
323,052	323,052	"	"	323,052	318 579 68	
3,122,000	3,122,000	"	"	2,522,000	2,971,706 77	
99,735	99,735	"	"	99,735	99,101 84	
2,508,376	2,508,376	"	"	2,508,376	2,663,376	
7,590,224	7,576,959	13,265	"	6,952,324	7,557,883 80	
AUGMENTATION . . fr		13,265				
5,000	5,000	"	"	5,000	1,818 30	
5,000	5,000	"	"	5,000	1,818 30	

BUDGET DE L'EXERCICE 1906.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VI.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
53	•	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
PENSIONS.		
54	•	Pensions : paiement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre (<i>Crédit non limitatif</i>).
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.
CHAPITRE VIII.		
SECOURS.		
55	•	Secours à d'anciens employés et ouvriers salariés, à leurs veuves, enfants ou familles, qui se trouvent dans une situation malheureuse
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
CHAPITRE IX.		
SUBSIDE A LA CAISSE DE RETRAITE ET DE SECOURS DES OUVRIERS.		
56	a.	Capital afférent aux rentes allouées aux victimes d'accidents ou à leurs ayants droit par application de la loi du 24 décembre 1905; soins médicaux aux agents blessés fr. 422,445 •
	b.	Pensions des ouvriers retraités dans des conditions normales 1,800,000 •
	c.	Subvention pour contribuer aux autres charges de l'institution 205,000 •
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.
CHAPITRE X.		
DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.		
57	a.	Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles spécifiées à l'article 55. 1,800 •
	b.	Commissions d'examen 6,200 •
	c.	Dépenses imprévues non libellées au Budget 12,000 •
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.
(Les crédits portés aux articles 2, 7, 15, 17, 22, 29, 31, 34, 41 et 47 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)		
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE XI.		
58	•	Marine. — Construction d'un bateau-pilote pour la station de Flessingue. — <i>Construction d'un paquebot à turbines pour la ligne Ostende-Douvres, d'un bateau-pilote et d'une goëlette-pilote (pour mémoire)</i>
"	•	Marine. — Dépenses mises à charge de l'État belge par la convention conclue le 5 avril 1905 entre la Belgique et les Pays-Bas en vue de l'amélioration de l'éclairage de l'Escaut et de ses embouchures (<i>pour mémoire</i>).
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1906.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1904.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1903.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
170,100 »	153,000 »	23,100 »	»	153,000 »	145,437 28	
176,100 »	153,000 »	25,100 »	»	153,000 »	145,437 28	
AUGMENTATION. . . fr.		25,100 »				
50,000 »	50,000 »	»	»	50,000 »	60,052 26	
50,000 »	50,000 »	»	»	50,000 »	60,052 26	
86,000 »	86,000 »	»	»	86,000 »	81,500 »	
86,000 »	86,000 »	»	»	86,000 »	81,500 »	
2,427,445 »	927,109 »	1,500,336 »	»	980,770 »	923,018 »	
2,427,445 »	927,109 »	1,500,336 »	»	980,770 »	923,018 »	
AUGMENTATION. . . fr.		1,500,336 »				
20,000 »	20,060 »	»	»	27,344 46 * 6,155 54	10,640 57 ** 128 44	* Crédit supplémentaire pour les exercices 1903 et antérieurs.
20,000 »	20,000 »	»	»	53,500 »	19,777 71	** Crédit supplémentaire pour les exerci- ces 1902 et antérieurs.
90,000 »	2,667,500 »	»	2,577,500 »	1,510,000 »	345,969 64	
»	160,000 »	»	160,000 »	»	»	
90,000 »	2,827,500 »	»	2,737,500 »	1,510,000 »	345,969 64	
DIMINUTION . . . fr.		2,737,500 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1906.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
	<i>Récapitulation.</i> PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES. I. Administration centrale II. Chemin de fer III. Postes, télégraphes et téléphones. IV. Marine V. Comité mixte de législation. VI. Traitements de disponibilité. VII. Pensions VIII. Secours IX. Subside à la Caisse de retraite et de secours des ouvriers X. Dépenses diverses et imprévues DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES. XI. Marine TOTAL du Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1906	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905.	DIFFERENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1904.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1903.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
306,380 »	306,380 »	»	»	315,940 22	304,567 38	
146,661,944 »	140,261,059 »	6,400,885 »	»	141,314,240 »	133,537,432 48	
24,718,746 »	23,661,700 »	1,057,046 »	»	22,880,992 »	22,128,562 02	
7,590,224 »	7,576,959 »	13,265 »	»	6,952,324 »	7,537,883 80	
5,000 »	5,000 »	»	»	5,000 »	1,818 80	
176,100 »	153,000 »	23,100 »	»	153,000 »	145,437 28	
50,000 »	50,000 »	»	»	50,000 »	60,052 28	
86,000 »	86,000 »	»	»	86,000 »	81,500 »	
2,427,445 »	927,109 »	1,500,336 »	»	980,770 »	923,018 »	
20,000 »	20,000 »	»	»	33,500 »	19,777 71	
90,000 »	2,827,500 »	»	2,737,500 »	1,510,000 »	345,969 64	
182,131,839 »	175,874,707 »	8,994,632 »	2,757,500 »	174,290,766 22	165,086,018 87	
AUGMENTATION. . . fr.		6,257,132 »				

(52)